

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2023-12-10

Séance du 18 décembre 2023

Avis du CSRPN de Normandie,
conseil scientifique de la RNN du Marais Vernier

Plan de gestion 2023-2033 de la réserve naturelle nationale du Marais Vernier

La conservatrice a présenté le 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale (RNN) du Marais Vernier en présence de 9 membres de la commission espaces protégés du CSRPN, également conseil scientifique de la réserve, le 18 octobre 2023.

Présentation du dossier

Créée en 1984, puis étendue en 2013, la RNN du Marais Vernier, qui couvre 148 ha, a pour vocation la sauvegarde d'une mosaïque d'habitats tourbeux et de zones humides alluvionnaires située dans un ancien méandre de la Seine, ainsi que des espèces patrimoniales associées.

Le 4^e plan de gestion de la réserve proposé par le Parc naturel régional (PNR) des Boucles de la Seine normande, gestionnaire de la réserve, intègre les remarques du CSRPN formulées sur l'évaluation du précédent plan (septembre 2020), le diagnostic actualisé (novembre 2021) et la redéfinition des enjeux et objectifs à long terme (janvier 2023).

Conformément à la méthodologie nationale, le plan de gestion comprend trois volumes :

- le diagnostic
- les aspects stratégiques (enjeux et objectifs)
- la dimension opérationnelle (opérations, programmation et coûts).

Il marque une évolution dans la définition des enjeux de conservation, en lien avec l'amélioration des connaissances, notamment pédologiques, et l'influence des changements climatiques. Par ailleurs, il se recentre sur un seul enjeu prioritaire lié aux milieux humides tourbeux et non tourbeux : « Diversité des habitats mésotrophiles à oligotrophiles d'une zone humide alluviale dysfonctionnelle d'estuaire »

Ce nouveau plan de gestion sera validé pour une durée de 10 ans, incluant une évaluation à mi-parcours.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN salue la grande qualité rédactionnelle du document présenté, ce qui contribue à une lecture plus aisée de cette production très dense. L'ampleur du travail passé et à venir y est bien restituée. La conservatrice a su retranscrire sa remarquable démarche intellectuelle de modélisation et de synthèse qui, à travers plusieurs schémas, concourt à mieux comprendre le fonctionnement d'un écosystème complexe. Ce travail a permis d'aboutir à la redéfinition des enjeux de conservation et des objectifs à atteindre.

Le conseil apprécie l'intégration des enjeux de changements climatiques. Il recommande néanmoins de basculer les objectifs opérationnels très intégrateurs, tels que l'amélioration du fonctionnement hydrologique du site protégé, dans un facteur clé de réussite. Concernant la mise en place de bouchons hydrauliques, il pourrait être intéressant de se rapprocher des gestionnaires ayant déjà expérimenté la technique ou étant en cours de réflexion sur le sujet.

Pour définir les responsabilités de la réserve, le gestionnaire a établi une liste des espèces à enjeux qui est particulièrement fournie. Il apparaît nécessaire d'en retirer les espèces pour lesquelles la

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

connaissance est à approfondir. Afin de favoriser l'ensemble des communautés nécrophiles et nécrophages, il est souhaitable que plusieurs sangliers tués au cours des opérations de régulation soient laissés au sol.

L'amélioration et la rénovation des aménagements utiles à la gestion agropastorale du site vont faciliter la mise en œuvre de nouvelles modalités de pâturage, notamment la fluctuation des pressions instantanées et le retrait hivernal des animaux. Il faudra veiller à ne pas figer ces modalités, mais bien à garder la souplesse nécessaire à l'adaptation de cet outil de gestion en lien avec les constats de terrain (restauration vs. entretien). Des actions mécaniques pourront être envisagées en complément pour assurer la restauration de certains secteurs, notamment lorsque l'embroussaillage et le piquetage de ligneux sont importants.

Le travail sur les cartes de pressions est très intéressant, notamment pour pouvoir communiquer (comité consultatif, financeurs, grand public, etc.). La difficulté réside dans la lisibilité des cartes de synthèse dont les codes couleurs intègrent des combinaisons de pressions. Le conseil recommande de produire en annexe une carte par pression et d'étudier quelques superpositions judicieuses. Le travail pourrait être étendu de manière tout à fait pertinente à l'ensemble de la boucle du marais Vernier (à l'échelle du site Natura 2000).

Le nombre d'opérations prévues par le plan reste très élevé (92). Il apparaît nécessaire de regrouper certaines actions et de veiller à leur hiérarchisation, de manière à obtenir une planification opérationnelle réaliste au regard des moyens alloués. Pour la définition des indicateurs d'évaluation du plan, le conseil encourage la conservatrice à mutualiser sa réflexion et ses recherches avec des gestionnaires de sites comparables au niveau régional et national. Des pistes sont aussi à trouver auprès des têtes de réseaux (pôle-relais tourbières par exemple).

Le CSRPN voit dans les documents présentés un travail de grande qualité, basé sur un diagnostic pertinent ainsi qu'une réflexion très aboutie sur l'identification des enjeux. Les objectifs sont intégrateurs et ciblés. La définition des indicateurs nécessaires à leur évaluation, qui reste à finaliser, est d'ores et déjà bien engagée.

En conclusion, le CSRPN émet un **avis favorable** sur le projet de 4^e plan de gestion de la RNN du Marais Vernier présenté par le PNR des Boucles de la Seine normande pour la période 2023-2033.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le vice-président du CSRPN



Jacques AVOINE